

Procès-verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation des 25 et 26 avril 2013

Lieu : Salle de conférences du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ordre du jour : Etude des dossiers de demande d'habilitation des offres de formation des Etablissements d'Enseignement Supérieur publics et privés.

Début de la séance : 8 heures 30.

Président de séance : Pr. RANDRIANAMBININA Blanchard

Président de la Commission Nationale d'Habilitation

Le Président de la Commission Nationale d'Habilitation ouvre la séance après avoir souhaité la bienvenue aux participants et donne la parole à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui exprime les efforts réalisés, tout en souhaitant plein succès à la Commission dans ses travaux.

Ensuite, il annonce l'objectif qui est de trancher sur 52 dossiers de demande d'habilitation des offres de formation dont 14 pour les établissements publics et 38 pour les privés.

1. Méthodologie de travail

Vu le nombre de dossiers à traiter, il est toujours demandé aux rapporteurs de cadrer la présentation à 10 minutes environ en exposant les points forts, les points faibles et la conclusion statuant s'il s'agit d'une révision mineure ou majeure, ou d'un dossier non conforme aux textes réglementaires.

2. Résultats de la délibération de la CNH

Après avoir écouté les différents rapporteurs et examiné les dossiers présentés, la Commission Nationale d'Habilitation délibère et émet les avis suivants :

2.1 – **Etablissements ayant obtenu la mention « révision mineure »**

2.1.1 – Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
ASJA	SSO	Droit	M
IEP	SSO	Sciences politiques	M
INFOTOUR	ALSH	Tourisme	L
GUA	ALSH	Tourisme	L
ETFP RLG	ST	Génie électrotechnique	L
GUA	SI	Agronomie	L
INSPNMAD TANA	SSA	Paramédicaux	L
INSPNMAD TOAMASINA	SSA	Paramédicaux	L
INSPNMAD MAHAJANGA	SSA	Paramédicaux	L
IFSP NAMONTANA	SSA	Paramédicaux	L
ISPPS	SSA	Paramédicaux	L
ISMATEC BOENY	SSA	Paramédicaux	L
HECMMA	ST	BTP	L,M
LIME	SSO	Management	L
ESSVA	SSO	Gestion	L
ISPM	SSO	Technique des affaires	L, M

EUROI	ST	Electronique	L
ETS SAINT MICHEL	ST	Génie industriel	L , M
IS2M	SSO	Economie	L
IESTIME TANA	SSO	Gestion	M
IESTIME ANTSIRABE	SSO	Gestion	M
UCM	SSO	Théologie	L, M
IMGAM	SSO	Gestion	L
ECAT TARATRA	SSO	Gestion	L
IEFPA ACEEM	SSO	Gestion	L
CERF ARMI	SSO	Gestion	L

2.1.2 – Etablissements d’Enseignement Supérieur Publics

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
ESPA	SI	Génie géologique	L, M
		Génie mécanique	L, M
		IGAT	L, M
		Ingénierie minière	L, M
		STICOM	L
FAC DEGS TANA	SSO	Sociologie	L, M
ENS TANA	SE	EAD L	L
		EAD APSA	L
		EAD HGEC	L

2.2 – **Etablissements ayant reçu la mention « révision majeure »**

2.2.1 – Etablissements d’Enseignement Supérieur Privés

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
ISMR	SSO	Appui au développement local	L
IMT	SSO	Management and business studies	L, M
ISSMI Itaosy	ALSH	Tourisme, environnement, hôtellerie	L
GSI	ALSH	Communication	L

3. Recommandations générales

Les recommandations émises par la Commission portent sur :

- La qualification des enseignants

Les titres et grades doivent être conformes aux textes en vigueur

Les dossiers du personnel enseignant (CV, copie du diplôme, lettre d’engagement ...) doivent être joints à la demande d’habilitation

Seuls, les enseignants qui ont un diplôme de doctorat et plus peuvent donner des cours magistraux, alors qu’au sein de quelques établissements, les cours sont assurés par des ingénieurs ou des titulaires de la licence.

Les enseignants doivent assurer les cours qui correspondent à leurs spécialités.

- Le non respect du canevas d'habilitation par la plupart des institutions complique la lecture de celui-ci.

(Canevas utilisé par l'Université d'Antananarivo)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général de l'Enseignement Supérieur clôture la session à 18h.

La prochaine réunion de la CNH aura lieu au mois de mai 2013.

Le Président de séance